

## Bibliothèques et Archives Municipales - Dépôt légal imprimeur - Convention avec la Bibliothèque Nationale de France

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :** Depuis 1997, la Ville de Besançon est partenaire, par convention, de la Bibliothèque Nationale de France (BNF) pour la gestion du dépôt légal imprimeur de la Région Franche-Comté qui constitue une mission patrimoniale d'intérêt national.

Par cette convention, la Bibliothèque Municipale de Besançon dotée du statut de «pôle associé» de la BNF, s'engage à collecter, signaler, conserver et communiquer tous les documents imprimés et graphiques en Franche-Comté (livres, revues, estampes, affiches, cartes, publicités...), ensemble de documents qui reste propriété de l'Etat.

La BNF, quant à elle, s'engage à verser au pôle associé, sous forme de subvention annuelle, une contribution aux charges de personnel (un temps plein d'un agent catégorie B et un temps plein d'un agent catégorie C) et de fonctionnement (achat de fournitures de conservation). Chaque année, le pôle associé fournit à la BNF un rapport d'activité et un état récapitulatif des dépenses de l'année précédente.

La Ville vient de recevoir une nouvelle convention qui fixe les conditions du partenariat pour les années 2006 à 2008 et fixe à 57 000 € la participation de la BNF pour l'année 2006. Pour les années 2007 et 2008, le montant de la subvention est fixé par avenant de reconduction.

Le Conseil Municipal est invité à en décider et :

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention avec la BNF ainsi que les avenants à intervenir durant la période de validité de la convention,

- inscrire par décision modificative au budget de l'exercice courant le montant de cette subvention, en recettes au 74.321.74718.45000 et en dépenses la somme de 8 500 € au 011.321.60224 et 48 500 € au 012.321.64111.20400.

**«M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** Pour la bibliothèque et les archives, je voudrais quand même savoir parallèlement à cela où on va mettre tous ces documents. Où va-t-on les placer matériellement ?

**M. LE MAIRE :** On cherche.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** Et je voudrais rappeler l'engorgement de la bibliothèque rue de la Bibliothèque où on ne peut plus rien mettre. Les rayonnages, la hauteur, la surface, tout est occupé, je crois qu'il faut vraiment s'en soucier maintenant...

**M. LE MAIRE :** Mon cher Maître, vous avez raison. Il se trouve que j'étais encore mardi à la bibliothèque municipale, bibliothèque d'études et de conservation où nous avons d'ailleurs, enfin je le dis et le redis, des trésors que quasiment le monde entier peut nous envier. Concernant les réserves, je donnerai la parole à Michel, il y a un programme de mise en place de réserves et on est en train de regarder ce qu'on peut faire car je pense, je le dis très simplement, que nous avons, nous, c'est un peu grandiloquent ce que je vais dire, mais nous avons devant l'histoire une responsabilité. C'est pour cette raison que c'est une des réflexions que nous avons déjà engagée dans le cadre d'une prospective pour un autre mandat. Nous devons réfléchir effectivement et si possible en liaison avec l'Université, à la mise en place d'un vaste programme pour une Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale (BMVR) qui pourrait être, en tout cas c'est mon souhait, liée à une bibliothèque universitaire. Tu as raison Jean-Paul, nos archives sont conservées dans de bonnes conditions, ça a été mis aux normes en terme de sécurité, mais

il n'y a plus de place et ce n'est pas parfait. Quand on voit par exemple dans notre bibliothèque municipale un document qui date de 1470 qui est le premier ouvrage imprimé que nous ayons en France, effectivement on se dit qu'on a une responsabilité. Quand on voit le livre d'heures de Maximilien ou le psautier de Bonmont, on se dit aussi qu'on a une responsabilité et à la fois une chance d'avoir un tel patrimoine, ou les 6 livres de planches d'Audubon, grand dessinateur américain d'origine française du XVIII<sup>ème</sup> qui a fait des choses tout à fait extraordinaires et dont il existe je crois trois exemplaires en France, on se dit qu'on a une grande chance. Et le développement de la bibliothèque sera un de nos objectifs dans les mois à venir ; dans le cadre d'un prochain mandat, en tout cas ça sera au centre de nos propositions.

**M. Michel ROIGNOT :** Simplement pour répondre très concrètement à la question de notre ami Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, il y a actuellement une étude en cours sur la problématique générale des réserves des musées et des archives qui va aboutir dans le courant de l'année puisque nous sommes pratiquement au bout de cette étude, et elle sera présentée à ce moment-là avec une première phase de travaux prévue au PPI, qui normalement devrait pouvoir s'enclencher, ça ne sera pas terminé, mais s'enclencher d'ici la fin de ce mandat.

**M. Jean ROSSELOT :** Je suis tout à fait d'accord sur le caractère exceptionnel de ces réserves et d'un autre côté ce n'est pas assez, parce que beaucoup de monde peut venir. J'ai été impressionné, lors d'un de mes rares déplacements de jumelage à Neuchâtel, par la mutualisation universitaire / grand public qui marche à fond, on a pu le constater. Et je crois qu'il faudrait réfléchir à cela dans le cadre de la nouvelle bibliothèque universitaire prévue sur le site de l'Arsenal.

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas ce que je viens de dire ?

**M. Jean ROSSELOT :** Si, bien entendu mais je voulais dire par là...

**M. LE MAIRE :** Que tu étais d'accord avec moi.

**M. Jean ROSSELOT :** Non. On l'a sous les yeux à Neuchâtel, on a visité, on a vu comment le fonds universitaire servait le grand public et vice versa. C'est un exemple pratique là tout près de chez nous.

**M. LE MAIRE :** Je vais souvent à Neuchâtel et j'ai vu cela aussi puisque nous y étions ensemble. Nous avons fait un excellent déplacement, tu avais été un compagnon de voyage tout à fait...

**M. Jean ROSSELOT :** Tout à fait agréable, c'est ça ?

**M. LE MAIRE :** Tout le monde est d'accord par rapport à cela, j'imagine ? Je vous remercie».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 13 juillet 2006.*